



Ville de Châteauneuf-sur-Charente
Membres en exercice : 27
Membres présents : 16
Suffrages exprimés : 24

République Française

Délibération N° 2024-017
Conseil Municipal du 27 mars 2024

DATE DE CONVOCATION : 14 MARS 2024

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K. GAI – B. LAFAYE – M. VILLEGIER – M.H. AUBINEAU – T. DEGRANDE – P. FRÉON – M.A. CHEVALIER – G. MICHELY – J.P. DESLIAS – S. BROUILLET – W. BOURGEOU – F. GUIRAO – C. RAFIN – J. MARTINEAU – P. MAURY

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : G. MIGNON donne pouvoir à K. GAI – J.F. CESSAC donne pouvoir à B. LAFAYE – P. ORMECHE donne pouvoir à W. BOURGEOU – K. PERROIS donne pouvoir à S. BROUILLET – A. DUBRUN donne pouvoir à T. DEGRANDE – H. ROSARIO donne pouvoir à J. MARTINEAU – E. PILLARD-CLEMENTEL donne pouvoir à M.A. CHEVALIER – S. RAYNAUD donne pouvoir à C. RAFIN

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : G. MIGNON – J.F. CESSAC – P. ORMECHE – K. PERROIS – A. DUBRUN – H. ROSARIO – E. PILLARD-CLEMENTEL – S. RAYNAUD – S. DELIMOGE – S. BUTET

CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS NON EXCUSÉS : P. BERTON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : C. RAFIN

BUDGET PRINCIPAL – COMPTE DE GESTION EXERCICE 2023

Considérant la confirmation des résultats par Monsieur le Trésorier,
Considérant la conformité des résultats entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion,
Considérant que le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-sur-Charente, après s'être assuré des vérifications comptables suivantes :

- La réalisation de l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023,
- L'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections sur le budget principal,
- La comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, **PAR 24 VOIX POUR**, d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2023. Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LÉVESQUE